

SURETE - FOUILLE D'AERONEF - 11.2.3.6

FORMATION CONTRIBUTEUR

Lieu

Réunion Guadeloupe

Durée

3,5 Heures Initial & théorique

Responsable

Carole MARCHAND

Coût de la formation

Nous consulter

Public

Agents chargés des opérations de fouille de sûreté des aéronefs

Pré-requis

Bonne maîtrise du français parlé et écrit

Equipement obligatoire

Aucun

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour

Accès à la formation

Sur demande de l'employeur, évaluation des acquis

OBJECTIFS

- · Connaitre les dispositions légales applicables aux fouilles des aéronefs
- · Identifier les articles prohibés
- Connaître le ou les types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté
- · Connaitre les moyens de dissimulation des articles prohibés
- Effectuer des fouilles de sûreté des aéronefs selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés

PEDAGOGIE

Alternance de théorie et d'échanges pédagogiques. Supports de cours certifiés. Formateur certifié ENAC.

VALIDATION

Test de fin de session et remise d'une attestation

PROGRAMME

- Introduction
- Généralités
- · Partie critique d'une zone de sûreté :
 - · L'influence du zonage sur la réalisation d'une fouille de sûreté
- · Version physique d'un aéronef
- · Modalités de mise en œuvre de la fouille de sûreté de l'aéronef
- · Responsabilités et réaction en cas d'anomalie
- Conclusion





100 % Satisfaction